



Procès-verbal N° 04/19

CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 5 juin 2019 à 20h15
au Complexe communal du Léman

La 25^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 4^{ème} de cette année 2019, est ouverte à 20h15 au Complexe communal du Léman par M. René Piller, Président pour cette année 2018-2019, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 23 mai 2019, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60

Excusés : 16 Mmes Comte, Graetzel, Grzelak-Guidon et Moriyama Swan et Salas
MM. Beck, Bizzo, Laurent Clerc, Glauser, Golaz, Gygax, Matthey, Mouvet, Richards, Walpen et Wessner

Absents : 0

Présents : 44

Majorité absolue : 23

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 5 juin 2019

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote.

L'ordre du jour de la séance du 5 juin 2019 est accepté par 42 voix pour et 1 abstention.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2019

PV n° 03/19 du 10 avril 2019.

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun Conseiller ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

M. Hanlon : Dans mon intervention, page 14, il est écrit « c'est vrai que si jamais pensé à ces choses... » et c'est « si j'avais pensé ».

Mme Kaeser-Moser : Dans mon intervention, page 19, j'ai parlé de deux sujets différents. Je termine le premier sujet en parlant des cyclistes en disant : « les feux rouges ne sont pas pour eux. ». Ensuite on peut ajouter « De plus, je me préoccupe également du bus 701.... ». A la dernière ligne de cette intervention, NBC doit être remplacé par MBC.

M. Ruegg : Dans mon intervention en haut de la page 15, à l'avant-dernière ligne, il manque quelque chose avant «...accepter ou refuser ce budget ». Il faut compléter avec « ...nous devons accepter ou refuser ce budget ».

M. Del Boca : En page 13, dans l'intervention du Municipal Brandt, à la troisième ligne il est écrit « La RC1 nous a dit que... ». Ce n'est pas la RC1 j'imagine mais la DGMR. Ensuite, un peu plus bas dans cette même intervention, il est écrit « C'est un chemin de desserte dont peut même.... ». Il faut compléter et indiquer «dont on peut même... ».

M. Brandt : Dans mon intervention, page 11, au milieu il est écrit « ...nous avons traité un certain nombre de positions... ». Il s'agit d'oppositions et pas de positions. La deuxième chose a déjà été signalée par M. Del Boca.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote.

Le PV n° 03/2019 du 10 avril 2019 est accepté par 40 voix pour et 3 abstentions.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président :

Suite à la rencontre entre notre secrétaire et le boursier communal, Monsieur Reymond, voici un rappel du paiement des indemnités :

- Les indemnités relatives aux jetons de présence, aux commissions et aux votations sont payées une fois par année, après la fin de chaque présidence, dans le courant de juillet/août.
- Conformément à la décision du Conseil figurant dans le PV 07/16, une indemnité **par séance** est prévue pour les membres du Conseil qui participent à des commissions ou les président et une indemnité **par rapport** est prévue pour les rapporteurs. Les indemnités ne sont donc pas calculées à l'heure.

Rappel du montant des indemnités en vigueur actuellement :

Indemnités pour commissions :

Président de commission :	CHF 50.--/séance
Rapporteur COGEFI :	CHF 150.--/rapport
Rapporteur autres commissions :	CHF 90.--/rapport
Membre :	CHF 30.--/séance
Pour les rapports de commission autres que COGEFI dont la durée cumulée des séances excède 6 heures :	CHF 150.--/rapport

Dans les événements passés, relevons la rencontre avec les membres du Conseil communal de Préverenges qui s'est déroulée le jeudi 16 mai. Nous étions une soixantaine de participants dont seulement 27 Serpelious. L'effort physique a consisté en un quizz de 45 questions ayant trait à nos communes, notre canton et notre pays. L'équipe gagnante était composée de Mme Michel, de M. Matthey ainsi que deux membres du Conseil communal de Préverenges et ils ont répondu pratiquement à toutes les questions. Je remercie sincèrement toute mon équipe du bureau et notre huissier pour l'aide apportée pour le bon déroulement de cette soirée. Je remercie encore sincèrement la Municipalité pour nous avoir offert le vin qui a été servi ce soir-là.

Le 23 mai, il y a eu la conférence d'agglomération du PALM. Je n'y ai rencontré qu'une dizaine de membres de notre Conseil et je le regrette.

Le dimanche 2 juin, j'ai représenté le Conseil communal aux festivités célébrant les 75 ans de l'Union Nautique des Pierrettes.

Dans les événements à venir :

Depuis ce soir et jusqu'à dimanche, les Jeunesses de Saint-Sulpice, Ecublens et Chavannes, organisent le Rallye de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes. Je vous invite à aller y faire un tour, vous serez surpris de voir ce qu'ils ont construit et préparé depuis plus d'une année. Cela se trouve dans les champs situés sur la route du Molard à Renges et la route de la Pierre à Ecublens.

Si vous le pouvez, faites un passage par le camping. Vous verrez qu'il y a plus de 105 caravanes qui viennent de tout le canton.

Le mercredi 12 juin à 19h00, au port des Pierrettes aura lieu l'inauguration du voilier construit par les élèves de Chavannes mais je pense que Mme Merminod reviendra sur cette information plus tard.

Le samedi 15 juin dès 18h00, aura lieu la traditionnelle raclette sur la plage du Laviau organisée par la société de gym de Saint-Sulpice.

Le samedi 22 juin, dans le centre du village, aura lieu le marché villageois.

Quant à notre prochaine séance du Conseil elle aura lieu le mercredi 26 juin à 18h15. Dans le courrier que vous recevrez il y aura un bulletin d'inscription pour le repas qui suivra la séance. Ledit repas se prendra ci-dessous à l'auberge. La question m'ayant déjà été posée, je vous informe que ce repas se fera sans conjointe ou conjoint. Pour des questions d'organisation merci de nous aviser rapidement de votre présence, ainsi que des spécificités nutritionnelles et/ou d'allergies.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Dans sa séance du 3 juin 2019, la Municipalité a décidé, à l'unanimité, de procéder à quelques ajustements des dicastères qui doivent permettre une meilleure répartition entre les cinq membres de la Municipalité et en particulier de diminuer la charge de

travail incombant au Syndic. Je vous informe donc que les changements suivants prendront effet au 1^{er} juillet 2019 :

- Les Finances sont transférées de M. Clerc, Syndic, à Mme Theumann ;
- La Jeunesse, les Sports et le Tourisme sont transférées de Mme Theumann à Mme Merminod ;
- Les Sociétés locales sont transférées de Mme Theumann à M. Panzera.
- Les autres dicastères restent inchangées.

Ma seconde communication concerne notre déchetterie où nous allons, dans les prochains mois, tester une nouvelle solution de collecte du flaconnage plastique. Pour rappel, ces flaconnages dits « creux » regroupent tous les tubes ou bouteilles ou plastiques avec bouchon et sans classe de toxicité. L'efficacité et la pertinence de cette collecte sera évaluée à la fin de la période d'essai et une décision sera alors prise. Je remercie par avance la population de se conformer aux indications des employés de Voirie présents sur place.

Enfin, ma dernière communication concerne les arbres. En arrivant dans la salle, vous aurez certainement remarqué une tranche du tilleul du Débarcadère qui donnait l'impression, comme certaines structures, d'être solide et de tenir debout mais qui était pourri de l'intérieur. La Municipalité a répondu à la demande d'un groupe de citoyens en remplaçant cet arbre par deux nouveaux tilleuls de belle taille qui ont été plantés au Débarcadère et qui feront la joie des générations suivantes. Enfin, un citoyen a fait don d'un nouvel arbre à la commune. La Municipalité s'en réjouit et s'est décidée pour un marronnier qui sera prochainement planté devant l'école des Pâquis afin de fournir de l'ombre au préau principal.

M. Pierre-Yves Brandt : Une communication sur les travaux de la RC1 : le 10 avril dernier vous avez accepté d'octroyer ce crédit. Je vous avais dit que la commune voisine et le canton avaient les yeux rivés sur nous et le pied sur l'accélérateur. Comme vous pouvez le constater les travaux ont commencé au début de la semaine, dans le secteur Pont de la Venoge. La DGMR a ouvert une page internet qui rendra compte des actualités du chantier. Vous pouvez la consulter sur le site de l'Etat de Vaud (www.vd.ch/RC1-Etape3). Un tout-ménage informatif sera également distribué prochainement dans tout le village et donnera des informations notamment sur les séquences des travaux au cours des années à venir.

Deuxième communication sur le plan d'affectation des Jordils : l'enquête publique est terminée depuis la semaine passée. Nous avons environ une centaine d'oppositions dont quelque unes à titre collectif. L'essentiel des arguments portait sur la densification et la circulation dans la rue du Centre, ce qui n'est pas une surprise. Pendant les étapes suivantes, le constructeur va se déterminer sur les oppositions en faisant valoir ses propres arguments, ensuite la Municipalité va examiner le contenu de tous ces éléments et préparer un préavis portant sur le sort à réserver à ces oppositions et ce dernier vous sera soumis puisque vous déciderez de les maintenir ou de les lever. Le vote du Conseil interviendra à l'automne, probablement lors de la deuxième séance qui suit la rentrée.

Pour finir, la Municipalité est soucieuse de la préoccupation de ses administrés en ce qui concerne la rue du Centre. On vous avait annoncé en novembre la volonté de mettre une concertation sur pied avec chacun d'entre vous. On l'avait rappelé en février et on avait fixé une séance le 6 mars. Peut-être que le sujet était moins d'actualité à cette époque puisque seulement 4 conseillers avaient répondu présents mais il semblerait que le sujet fasse l'objet d'un débat assez brûlant et qu'un certain nombre de questions soient ressurgies à l'occasion des discussions sur la RC1 et sur le secteur des Jordils. C'est pour cette raison que nous avons voulu relancer cette discussion en y associant l'ensemble de la population. Vous avez certainement déjà vu l'annonce qui a été faite sur le site internet et sur l'application de l'Ouest et sur le site des SMS pour une séance qui aura lieu le 17 juin à 20h00, dans cette même salle. Afin que le débat soit mieux cadré nous avons fait appel à un modérateur professionnel.

C'est important que vous invitiez toutes les personnes de votre entourage à venir nombreux pour assister à cette séance afin que nous ayons un aperçu représentatif pendant ce débat de ce que la population souhaite et ne souhaite pas au sujet de ce trafic dans la rue du Centre.

Mme Merminod : Hier les élèves des classes de 1P à 6P sont allés au bord du lac pour ramasser les déchets sur les plages. Ils étaient encadrés par des employés de la Voirie. J'ai passé un moment avec eux et j'ai pu constater qu'ils semblaient tous apprécier cette action. Ils ont récolté un container de 140 litres d'incinérables, un quart de container de verre et 700 mégots de cigarettes. De l'avis de tous, y compris des employés de la Voirie qui ont apprécié de faire ce travail avec les enfants, ce projet devrait être reconduit une fois par année, voire deux. Plus tard en juin c'est les élèves de 7P à 8P qui vont aller arracher la renouée.

Toujours concernant l'école, il y a eu une soirée des talents à la Planta et c'était un plaisir de voir ces jeunes sur scène, âgés de 9 à 16 ans, qui se sont produits en faisant de la musique, de la danse, un spectacle de magie et même une démonstration de Rubik's cube impressionnante. Il y aura aussi cette année le bal des 11^{ème}. Les élèves de dernière année ont organisé, avec les enseignants, un bal avec tenue de soirée où les adultes ne sont pas admis, sauf s'ils sont nommément invités. Ils seront encadrés par le travailleur social de proximité et les enseignants resteront à l'extérieur.

Autre sujet : l'inauguration du bateau que les élèves ont mis 2 ans à construire aura lieu le 12 juin à 19h00 au port des Pierrettes.

Enfin concernant l'UAPE, il y a eu une visite de surveillance de l'OAJE qui a souligné la qualité de l'accueil, la disponibilité des éducatrices et leur souci d'inculquer des valeurs comme le respect et la solidarité. L'OAJE étant assez avare de compliments, cela mérite d'être relevé.

M. Panzera : J'ai trois communications à faire concernant l'assainissement et l'épuration.

Le projet n°1 concerne le chemin du Russel. Par suite d'une demande urgente des SI de Lausanne, nous allons devoir ouvrir le chemin du Russel. Dans le cadre de ces travaux, nous avons saisi l'opportunité de demander au bureau Schopfer & Niggli SA de visiter le collecteur et les canaux des eaux usées et des eaux claires de ce secteur. Une première variante nous donne une estimation des travaux à faire. Une deuxième variante a été demandée au bureau d'ingénieur pour une étude plus approfondie, tenant compte de l'évolution de la densification de ce bassin versant, afin d'évaluer des travaux plus importants, ce qui nous garantirait de ne plus rouvrir cette route pour au moins les 15 prochaines années. Le coût de cette étude se monte à environ CHF 13'000.- qui sera reporté dans le préavis qui vous sera soumis pour ces travaux.

Le projet n°2 concerne un appel d'offre public pour l'état des lieux des canalisations et collecteurs de l'ensemble de notre commune. Dans l'objectif de planifier les travaux futurs dans les prochaines décennies sur nos canalisations d'eaux usées et d'eau claires, ainsi que les collecteurs, nous avons besoin de faire une visite par caméra de l'ensemble du réseau de St-Sulpice. Nous devons aussi saisir l'occasion de la baisse extrême du lac (une fois tous les quatre ans) pour bénéficier d'une visite étendue sur les canaux des eaux claires. Le produit de ces visites sera consigné dans un rapport, qui servira de guide des investissements à venir, concernant la maintenance de ce réseau. Dans ce cadre, nous avons mandaté le bureau Schopfer & Niggli SA pour gérer l'appel d'offre public, selon les règles en cours, et ceci pour un montant d'environ CHF 35'000.--, qui sera porté au futur préavis qui vous sera soumis, afin de donner suite de cet appel d'offre public.

Enfin le projet n°3 concerne l'état des lieux des 4 stations de pompage et des 3 stations de relevage des eaux usées de notre commune. Des incidents ont eu lieu sur ces ouvrages pendant les 2 dernières années et des réparations ont été exécutées dans l'urgence. Afin d'être plus proactifs, de faire de la maintenance préventive et de mieux prévoir la charge financière, nous avons mandaté le bureau Schopfer & Niggli SA, pour un montant d'environ CHF 15'000.—, afin de faire un état des lieux de ces stations, tant en termes de bâtiments,

que de la partie mécanique et électrique de chaque ouvrage. Ces coûts seront pris dans la réserve affectée à l'épuration.

Une communication au sujet du projet d'étude de la garderie : dans le cadre de cette étude, nous avons constaté le besoin d'être assistés dans la gestion de ce projet par une entité qui regrouperait les compétences nécessaires pour gérer à la fois les travaux de l'architecte, l'appel d'offre publique, les spécifications de tous les travaux qui constituent le cahier des charges et notre rôle de « maître d'œuvre ».

En effet, les communes font de plus en plus appel à ce qu'on nomme un BAMO (c'est-à-dire un Bureau d'Assistance du Maître d'œuvre). Celui-ci joue ce rôle d'interface tant durant la période de l'étude et de l'appel d'offre publique, que pendant celle de contrôle de la bonne exécution des travaux, en adéquation avec les spécifications mentionnées.

Nous avons informé en détail votre Commission Immobilière de ce choix, et c'est sur invitation de 3 bureaux que nous avons choisi F-Partenaires, sur la base des expériences et des références qu'ils avaient dans ce domaine (garderie, école, UAPE, etc.) ainsi que sur le montant fixe de leur prestations devisées à CHF 35'000.-- pour la partie du projet d'étude, montant qui sera porté au préavis 11/17 et de CHF 60'000.-- qui lui feront partie des coûts du préavis qui vous sera soumis pour la construction de cette garderie.

Mme Theumann : La commune a appris ce printemps avec fierté qu'elle se voit décerner le label « Commune en santé » avec une distinction trois étoiles, le maximum, et devient ainsi l'une des 10 premières communes vaudoises à l'afficher. Ce label récompense les efforts consentis visant à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population. Parmi les mesures présentées 28 ont été avalisées avec un minimum de trois pour chacun des secteurs suivants : la politique communale, les animations et les fêtes, la famille et la solidarité, l'école, l'économie et les commerces ainsi que les espaces publics.

Toutes ces mesures bénéficient du soutien communal (financier, matériel, ressources) et vont de l'offre d'installations sportives en plein air, des supports vélo, des manifestations tels que Cap sur l'Ouest et les Fenêtres de l'Avent, un bus Bilan et Santé, des défibrillateurs, la sortie annuelle des aînés, un plan canicule, des associations sportives, des pommes à la récré pour les écoliers, des camps à la montagne, un vélo cargo, une zone 20km/h, des espaces verts sur 15% du territoire communal, des actions de sensibilisation aux développements durables, etc...Ce magnifique départ nous encourage à continuer notre action et ainsi viser pérenniser ce label, qui nous est remis aujourd'hui pour une durée de 3 ans.

Je vous invite donc à la cérémonie de remise du label, le mercredi 26 à 17h30 à l'étage inférieure. Une petite surprise vous y attendra.

Par ailleurs, l'inauguration des jardins communautaires a rencontré un vif succès. Plus de 50 personnes étaient présentes pour partager, observer et même goûter les produits issus de ce jardin cultivé selon les principes de permaculture. Celle-ci fait déjà des émules, puisque les écoles vont adopter cette approche dans leur lopin de terre qui se trouve juste à côté. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à leur rendre visite le dimanche après-midi, ils partageront avec plaisir leur expérience avec vous.

Autre sujet : suite aux premières promenades écologiques du printemps passé, le concept a été revu et relancé sous la forme de 3 balades de 1h30 lors de la fête de la Nature qui a eu lieu il y a 2 semaines. Grâce à l'engagement de guides bénévoles, dont certains conseillers communaux, et que la municipalité remercie ici chaleureusement, ces promenades ont rencontré un certain succès, puisque plus de 25 personnes, des touristes et une grande majorité des Serpellous, ont parcouru les sentiers de l'Est, du Centre et de l'Ouest de la commune.

Je vous rappelle aussi le Rallye de la Jeunesse, qui a commencé cette après-midi, sous l'égide de la Jeunesse de St-Sulpice, d'Ecublens et de Chavannes. Ce projet a été soutenu par les 3 communes, avec des aides importantes matérielles et financières.

La Municipalité est heureuse que ces Jeunesses aient trouvé un terrain adapté à leur fête pour qu'ils puissent mettre sur pied ce gigantesque projet, et leur souhaite un vif succès.

Ensuite la Municipalité regrette la dissolution récente de la section des Samaritains de Saint-Sulpice qui a œuvré dans notre commune pendant de très nombreuses années. Elle aimerait ici remercier chaleureusement sa présidente, Mme Meylan, et son comité pour leur constant dévouement à former tout un chacun aux premiers soins.

La Municipalité est également heureuse d'accueillir une nouvelle société locale, en l'occurrence un club de plongée, qu'elle a aidé à s'installer en mettant à sa disposition des locaux temporaires. Cette société donnera ainsi accès aux Serpelious à la pratique de ce sport nautique, directement depuis nos rives. Ce club est très dynamique puisqu'il a déjà proposé, en collaboration avec la Voirie, une action de nettoyage du lac qui aura lieu le samedi 15 juin. Vous êtes chaleureusement invités à venir à leur rencontre directement sur la plage du Laviau, et pourquoi pas juste avant la raclette de la gym, qui se tiendra au même endroit le soir-même.

Finalement, ce printemps a vu fleurir une action de la Municipalité en soutien à la lutte contre le cancer du sein. Avec 28 autres communes solidaires participantes à la 1ère édition de la campagne « 1 tulipe pour la vie », un magnifique massif de tulipes roses et blanches a été planté au parc du débarcadère. Cette action sera reconduite l'an prochain. Des photos et vidéos seront disponibles bientôt sur le site de l'association LAIMANT ROSE.

5. Dépôt du préavis n° 07/19 : « Demande de crédit de CHF 84'000.— pour la réalisation d'une étude sur la mobilité douce »

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis n° 07/19.

M. Dijamatovic : Notre groupe a réfléchi un peu à ce préavis. Sans remettre en cause son bienfondé, nous nous sommes demandé si le postulat qui avait été déposé et sur lequel la Municipalité a répondu, n'est pas trop vaste. A notre avis il n'y a pas de cible suffisamment claire donc la Municipalité a tenté d'apporter une réponse par une analyse bien trop vaste en regard de la taille de notre village. La mobilité électrique intéresse certainement bien d'autres communes et il serait intéressant de regarder ce qui se fait ailleurs et s'inspirer de ce qui a été fait pour déployer des infrastructures pour la mobilité électrique. Ce qui nous paraît intéressant à retenir dans ce préavis c'est la partie du sondage auprès de la population. Ce serait un bon point de départ mais il faudrait s'en tenir là. Voilà pour la réflexion du groupe, le reste sera traité par la commission.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion. Une commission ad hoc sera nommée, présidée par l'ASSE. M. le Président demande que le rapport soit rendu pour la séance prévue au mois de septembre.

6. Dépôt du préavis 08/19 « Réhabilitation du collecteur Intercommunal Sorge à Ecublens – secteur 10, Villars/Triaudes »

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis n° 08/19.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion. La commission permanente d'épuration se réunira et rendra son rapport pour la séance prévue au mois de septembre.

7. Dépôt de la motion « Trafic rue du Centre »

M. le Président passe la parole à M. Pache, cosignataire de la motion.

M. Pache : Il se trouve que le conseiller à l'origine de cette motion est excusé ce soir, qu'entretemps la Municipalité a mis sur pied une consultation publique et par conséquent, les cosignataires présents ce soir ont décidé de faire usage de l'article 62 alinéa 3 et de retirer cette motion.

M. le Président prend note de ce retrait et clôt la discussion.

8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Pache « Que se passe-t-il au chemin des Chantres, en particulier à son extrémité »

La Municipalité n'ayant pas de complément à apporter, M. le Président ouvre la discussion concernant la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Pache.

M. Pache : Je remercie d'abord la Municipalité pour sa diligence. Dans les grandes lignes je comprends bien la position de la Municipalité mais je voudrais tout-de-même vous faire remarquer certaines choses : premièrement, ma source d'informations est le site geo.vd.ch et lorsque j'ai rédigé le texte le chemin des Chantres était indiqué comme étant dans le domaine public cantonal. Il se trouve que quand j'ai reçu la réponse, je suis retourné sur le même site et, comme par hasard, le chemin était passé dans le domaine public communal. J'ai cliqué un peu autour en me disant qu'ils étaient en train de mettre à jour la base de données mais j'ai constaté que ce n'était pas le cas parce que certaines portions de la rue du Centre, des portions du chemin du Crêt, l'Ochettaz ou de l'avenue du Léman sont toujours classifiées comme étant dans le domaine public cantonal.

La Municipalité avance un argument très pertinent contre le passage de la parcelle de la commune au domaine public cantonal qui est sa perte de valeur, ce qui me paraît imparable mais je constate quand même que dans la commune il y a passablement de situations différentes. Je suis heureux de lire que tous les citoyens sont égaux mais je constate que le chemin du Marquisat, par exemple, est une parcelle privée aux mains de la commune et qu'à ma connaissance, après avoir consulté une des propriétaires, personne n'est au courant d'une servitude et encore moins d'une participation aux frais d'entretien.

Il y a aussi d'autres impasses dans ce village, qui ont été dans le passé des parcelles privées et sont aujourd'hui dans le domaine public. Par exemple l'impasse qui débouche sur la rue du Centre, juste en face de chez Pultau. Lorsque ce conseil a été saisi il y a 15 ou 20 ans pour acheter la parcelle qui se trouvait juste en dessous, il n'y avait pas d'accès sur cette parcelle. Cependant, en 20 ans on a réussi à faire passer ce bout de chemin dans le domaine public. Tout ça pour dire que plusieurs situations existent dans ce village et je ne pense pas que les propriétaires de parcelles concernées au bout du chemin des Chantres méritent d'être moins bien traités que les autres. Je vous rappelle que pendant les 50, 60 ou même 100 dernières

années, ces propriétaires ont obtenu des permis de construire et qu'à leur connaissance cette question de l'accès n'a jamais été soulevée.

Enfin, je prends acte de la réponse de la Municipalité. Le règlement prévoit qu'on puisse faire voter une résolution mais pour ma part je n'en ai pas à proposer.

M. Brandt : Je rassure M. Pache : nous n'avons pas accès à la base de données cantonale et on ne s'amuse pas à changer les domaines cantonaux en domaines communaux. Pour ma part je n'ai jamais vu ce chemin en domaine cantonal. J'attends les prochaines résolutions « Que se passe-t-il au Marquisat ? » ou « Que se passe-t-il en face de chez Pultau ? ». Sans ironie, il est vrai qu'il y a beaucoup d'endroits dont le statut foncier n'est pas réglé. Il y a beaucoup d'endroits où il n'y a pas de servitude et où il y a des passages publics. Si on met le doigt dans l'engrenage on peut faire un état zéro du foncier à Saint-Sulpice et reprendre les rues les unes après les autres. Ça risque de coûter cher parce qu'il n'y a pas que les études, il y a les actes et les gens qui peuvent faire des oppositions. Je pense donc qu'il faut prendre les choses au cas par cas car toutes les situations sont différentes. Puisque vous êtes le porte-parole d'un ou de plusieurs propriétaires, il est important que vous sachiez que ce qu'on propose ici n'a pas pour but de les pénaliser mais de régulariser une situation. Ils sont même favorisés par cette régularisation car une fois que la parcelle sera construite il y aura des droits de passage qui seront inscrits et dont ils pourront se prévaloir. C'est mieux que le flou de la situation actuelle. La contrepartie de ça c'est qu'il faut évidemment aussi mettre la main au porte-monnaie. Si on bénéficie d'un privilège, il est normal qu'on participe en échange. C'est parce que nous avons à cœur le bien commun et l'intérêt public que nous avons engagé cette discussion en vue de régulariser la situation.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

9. Préavis 06/19 « Demande de crédit de CHF 20'000.— pour la réfection de quatre pontons d'amarrage sur la Venoge »

La commission a été présidée par Mme Salas

Le président passe la parole au rapporteur, M. Lehmann, pour les conclusions du rapport.

M. Lehmann : En conclusion de ce qui précède, la Commission, à quatre voix pour et une abstention, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accorder à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.— pour régulariser les travaux de réfection de quatre pontons d'amarrage sur la Venoge et de financer cette dépense par la trésorerie.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis 06/19.

Mme Kaeser-Moser : On peut lire dans le dernier paragraphe du rapport que la solution la plus simple se présente notamment encore en vue du projet du Canton, d'éventuellement sortir les ponts d'amarrage de la Venoge en faveur de l'aménagement d'un port plus important sur les lieux du présent port Tissot. Je voudrais demander à la Municipalité si, dans leur prochaine communication, ils peuvent nous informer de l'avancée des travaux d'aménagement de ce nouveau port, du projet du Canton et des propositions de la Commune en rapport avec ce projet. En bref, nous aimerions être tenus informés car la commission a visiblement eu accès à des renseignements que nous n'avons pas.

M. le Syndic : Le Canton prend du temps pour décider mais il souhaite que les bateaux quittent la Venoge et ne s'oppose pas à la construction d'un nouveau port. Ils nous ont demandé une étude de faisabilité que nous avons commandée, reçue et remise au Canton. Nous attendons maintenant le retour du Canton et dès que nous l'auront je me permettrai de convoquer la commission du Laviau afin de leur donner les informations sur ce projet. Je préfère attendre d'avoir quelque chose de concret pour vous en dire plus.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant le préavis n°06/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal n° 06/19 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 42 voix pour et 1 contre

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.— pour régulariser les travaux de réfection de quatre pontons d'amarrage sur la Venoge ;
- de financer cette dépense par la trésorerie.

10. Proposition du bureau « indemnité du secrétaire du Conseil communal pour la seconde moitié de la législature 2016-2021 »

La commission a été présidée par Mme Berner

M. le Président passe la parole à Mme Fröhlich pour la lecture de l'amendement et des conclusions.

Mme Fröhlich : La commission a vérifié les points suivants :

- l'indemnité payée au secrétaire est un salaire net, y compris les vacances, soumis aux charges sociales.
- Le travail des jours fériés est soumis à 50% du tarif horaire et la commissions propose un amendement dans ce sens.
- Le travail du secrétaire est indispensable au bon déroulement des opérations ce qui est une raison supplémentaire en faveur de l'amendement proposé.
- La commission a vérifié que le montant total alloué pour ce poste correspond à ce qui est pratiqué dans d'autres communes et a vérifié le budget 2019 pour ce poste.

A l'unanimité la commission propose l'amendement suivant :

- Majoration du salaire horaire du secrétaire du Conseil communal de 50% pour le travail le dimanche, pour le dépouillement lors de votations ou d'élections.

En conclusion de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les indemnités du secrétaire du Conseil communal pour la seconde moitié de la législature 2016-2021, tel qu'amendées, et de fixer au 1^{er} janvier 2019 l'entrée en vigueur de cette modification.

M. le Président ouvre la discussion et redonne la parole à Mme Fröhlich

Mme Fröhlich : Un Conseiller a proposé de modifier les indemnités de la COGEFI pour les commissions comptes et budgets, qui sont actuellement fixées à CHF 30.— par séance pour les membres de la commission. L'indemnité actuelle pour la préparation de la séance et une journée de commission n'a pas un grand sens et la commission a été unanime sur ce point. Dans un premier temps la commission a inclus cette interpellation dans son rapport de commission et le Président du Conseil s'est adressé à la Présidente de la commission pour lui faire part de ses doutes quant à la possibilité d'amener un deuxième sujet dans le rapport de commission. Après avoir pris plusieurs avis sur la façon de procéder, la commission a finalement décidé de retirer cette interpellation du rapport afin de ne pas préteriter la finalisation du contrat de travail de la secrétaire du Conseil actuelle. Cependant la commission reste convaincue que cette interpellation fait sens et celle-ci fera l'objet d'une nouvelle déposition.

M. Del Boca : Je suis la personne qui a envoyé une lettre. En effet, je prends de bonnes leçons lorsque je suis au Conseil communal. M. le Municipal Brandt, s'agissant du règlement du Conseil communal, avait dit qu'à partir du moment où on rouvrait la discussion sur ce sujet, il était possible d'introduire de nouveaux amendements ou de nouvelles dispositions. Fort de cette information, je me suis dit que *mutatis mutandis* c'était valable également pour les indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021 puisque le règlement allait être rouvert à l'occasion de la proposition du bureau traitée ce jour et que c'était l'occasion d'introduire une modification de la rémunération des membres de la COGEFI. Je me permets de redemander au bureau d'examiner cette question et j'aimerais préciser que, jusqu'en 2016, les membres de la COGEFI étaient indemnisés à raison de CHF 30.—/heure pour ces journées qui débutent à 8h00 et se terminent à 20h00, à l'occasion de l'examen des comptes ou du budget. Aujourd'hui c'est donc CHF 30.— par journée ce qui est tout de même peu par rapport au travail fourni avant, pendant et après ces séances. Je vous remettrai tout à l'heure une copie de la lettre que j'ai remise à la commission chargée de l'examen de la rémunération du secrétaire du Conseil communal et dont, M. le Président, vous avez déjà connaissance.

M. le Président : le Bureau prend bonne note de votre remarque et fera le nécessaire pour présenter une proposition.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement n° 1.

L'amendement n° 1 est accepté par 40 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président invite à passer au vote concernant la proposition du Bureau pour les indemnités du secrétaire du conseil pour la deuxième moitié de la législature 2016-2021, tel qu'amendée.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu la proposition du Bureau;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide à une large majorité

- D'adopter la proposition du Bureau pour les indemnités du secrétaire du Conseil communal pour la seconde moitié de la législature 2016-2021, tel qu'amendée;
- De fixer au 1^{er} janvier 2019 l'entrée en vigueur de cette modification.

11. Préavis 09/19 « Gestion et comptes communaux 2018 »

La commission chargée de l'examen des comptes 2018 a été présidée par Mme Berner.

M. le Président passe la parole à M. Affolter pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Affolter : Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre la décision d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2018 ainsi que le bilan, tels que présentés.

M. le Président passe la parole à la Municipalité qui a des informations à ajouter.

M. le Syndic : Avant que nous abordions les comptes je souhaite solliciter l'autorisation des membres du Conseil pour faire valoir l'article 75 et demander une motion d'ordre permettant à M. Reymond, ici présent, de pouvoir répondre et donner des informations sur le système péréquatif et ce qui va changer.

M. le Président invite à passer au vote concernant la motion d'ordre demandée par la Municipalité.

La motion d'ordre est acceptée par 40 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, chapitre 1, pages 3 à 11
La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, chapitre 2 pages 11 à 15
La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, chapitre 3, pages 15 à 25

M. Moser : Au sujet du bâtiment du Complexe du Léman, concernant le compte 3124.000 relatif au chauffage, au voit que dans le budget 2018 on a un montant de CHF 15'000.— et dans les comptes 2018 on a un montant de CHF 32'285.69, soit près du double. Est-ce que c'est le gaz qui est deux fois plus cher que le mazout ? Si non, qu'est-ce qui justifie cette augmentation ? Deuxièmement, dans le rapport de la commission de gestion, au même numéro, il est indiqué qu'on ne sait pas quand le mazout est livré alors que depuis décembre 2017 c'est chauffé au gaz.

M. Panzera : Effectivement, on parle bien de gaz et pas de mazout et ce depuis décembre 2016. Nous avons mis le doigt sur une partie de l'explication : ces systèmes de chauffage au gaz sont assez complexes à gérer et heureusement, le responsable des bâtiments qui a une formation dans ce domaine, a constaté qu'il y a avait une mauvaise programmation à l'origine, en tout cas en partie, de la consommation excessive de gaz durant l'année 2018. Il a peut-être aussi une autre explication qui tiendrait à des écarts de température plus importants en 2018 qu'en 2017 mais ce n'est pas confirmé. Ceci dit nous continuons à rechercher les raisons de cette différence de consommation.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, chapitre 4, pages 25 à 35

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, chapitre 5, pages 35 à 43

Mme Kaeser-Moser : Page 37, compte 3662.001 « Frais de transport des élèves (piscine) » je remarque que cette année il n'y a pas de montant dans cette rubrique alors que les élèves vont toujours à la piscine. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

Mme Merminod : M. Reymond et moi-même avons rendez-vous au mois d'août avec le boursier de Chavannes afin de mettre au clair les montants que la commune de Chavannes nous refacture afin que nous puissions répondre à ce genre de questions. Actuellement ils nous facturent un montant basé sur le nombre d'habitants ou le nombre d'élèves mais nous n'avons pas le détail de ce qui est compris dans ce montant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, chapitre 6, pages 43 à 47

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, chapitre 7, pages 47 à 52

M. Dubuis : Je constate une diminution spectaculaire de la participation à la facture sociale. On lie cela au fait que la valeur du point d'impôt par habitant a baissé sensiblement à Saint-Sulpice. J'aimerais savoir à quoi est due cette baisse. Est-ce que c'est la dissolution des provisions ? Quelle sont les raisons qui expliquent cela ?

M. le Syndic : Le Conseil ayant accepté la motion d'ordre, je vais laisser M Reymond répondre.

M. Reymond : J'ai préparé une présentation pour ce point-là. Si nous avons le temps, je vais vous la montrer maintenant.

Pour rappel, comme on l'avait déjà indiqué l'année passée, cela figure dans le préavis sur les Comptes, au cours de l'année 2018 un recours datant de 7 ou 8 ans, au niveau des impôts, a été accepté par le Canton en 2018. Cette perte de revenu fiscal due à ce recours a eu une conséquence sur la valeur du point d'impôt. Les acomptes étaient basés sur les chiffres de 2016, soit des impôts pour CHF 17'629'000.— et suite au recours on a des impôts pris en compte pour seulement CHF 15'000'000.—. La valeur du point d'impôt qui était prévue à CHF 320'540.— (total des impôts pris en compte, divisés par le taux de 55) et dans le décompte provisoire qui nous est remis pour la péréquation il a baissé à CHF 275'285.—. C'est un élément important pour le calcul de la péréquation. Il y a aussi un élément important qui est l'augmentation de la population depuis 2016 de 4148 à 4669 ce qui nous mène à une valeur du point d'impôt par habitant, dans le décompte provisoire de CHF 58,96 contre CHF 77,28 qui étaient prévus dans le décompte. Il s'agit donc d'une évolution uniquement pour 2018, due à cette grosse variation sur l'entrée d'impôts. En conséquence, pour ce qui est de la facture sociale, les prélèvements conjoncturels sur lesquels on est taxés (droits de mutation, gains immobiliers) ne sont pas concernés par cette baisse d'impôts. Par contre on a un effet important sur l'écrêtage. Les acomptes étaient prévus à CHF 1'902'000.— et dans le décompte provisoire du Canton on a CHF 310'000.— de montant à payer pour l'écrêtage. C'est là qu'on a la plus grande variation. Et pour le solde qui est aussi influencé par le point d'impôt, on a CHF 600'000.— de moins à payer.

La rubrique population n'est pas concernée par cette baisse d'impôts. C'est simplement la variation de la population.

Au point suivant on a les dépenses thématiques. Là on peut récupérer CHF 690'000.— alors qu'on n'avait rien à récupérer selon les acomptes.

Et le point alimentation, c'est-à-dire ce qu'on paye pour financer la péréquation horizontale, on a CHF 530'000.— de diminution.

Je vais vous expliquer l'écrêtage et les dépenses thématiques qui sont les deux points impactés par la réduction. En ce qui concerne l'écrêtage, on compare la valeur du point d'impôt par habitant de la commune de Saint-Sulpice à la valeur moyenne du point d'impôt par habitant du canton. La valeur moyenne pour 2016 à Saint-Sulpice était beaucoup plus élevée que celle du canton. On est taxés par tranches, les premiers 20% de dépassement par rapport au point cantonal c'est 28%, ensuite jusqu'à 150% on est taxés à hauteur de 36% et au-delà à 46%.

Comme le point d'impôt n'est plus de CHF 77,28 mais de CHF 58,96 le montant que nous payons au titre de l'écrêtage a presque disparu. On est passés de CHF 1'900'000.— à CHF 300'000.—.

Le deuxième chiffre important est celui des dépenses thématiques. Dans ces dépenses il y a certain nombre de montants qui concernent les transports et les routes qui nous sont remboursés via la péréquation. Au niveau des acomptes nous avons prévu d'avoir des dépenses pour CHF 2'302'000.— et sur le décompte provisoire on avait CHF 3'101'000.—.

Le calcul veut qu'on puisse récupérer 75% de tout ce qui dépasse 8 fois la valeur du point d'impôt. Comme la valeur du point d'impôt écrêtée était prévue à CHF 303'000.— et qu'elle n'est plus que de CHF 272'000.— on a plus vite fait de dépasser le plancher à partir duquel on récupère. Ce sont des éléments qu'on retrouve dans la facture sociale et dans la péréquation horizontale.

M. Dubuis : On a vu qu'entre 2017 et 2018 beaucoup de changements sont intervenus qui ont déterminé la valeur du point d'impôt par habitant. La première c'est la perte de revenu fiscal et la deuxième c'est l'augmentation de la population. Est-ce que vous pensez que l'augmentation de la population a eu une incidence sur la péréquation, ne serait-ce que parce que les nouveaux habitants payent plutôt moins que la moyenne ?

M. Raymond : C'est vrai que l'augmentation de la population a toujours eu un effet sur la péréquation mais il n'empêche que le décompte final était toujours plus élevé que les acomptes, de CHF 1'300'000.— en 2017 et de CHF 1'600'000.— en 2016. C'est une évolution qui est constante. C'est vrai que l'augmentation de la population nous permet de recevoir plus d'argent puisqu'un montant est attribué à chaque habitant mais on n'est pas trop à l'aise avec l'analyse des contribuables par classe de revenu.

M. Pache : Je reviens sur l'argent qui a été ristourné à la commune au titre de la péréquation et de la facture sociale parce que le recours de certains contribuables a abouti. Les impôts qui ont fait l'objet du recours ont été perçus il y a un certain nombre d'années et ce moment-là je pense que la facture sociale et la péréquation ont été impactées par cet impôt. Je trouve bizarre qu'on fasse le calcul par rapport à 2018 car cet argent est entré dans nos caisses et provisionné il y a 8 ou 10 ans. Je suis donc étonné de cette différence dans le temps et je me demande si vous avez fait le calcul et si on est gagnants dans cette opération.

M. Raymond : Nous n'avons pas entrepris de démarches de quelque nature que ce soit pour la péréquation. Nous avons simplement utilisé les chiffres du canton pour faire le reporting au niveau de la péréquation. Il est vrai que ces impôts ont été encaissés par la commune il y a quelques années alors que le système de péréquation était un peu moins pénalisant pour Saint-Sulpice, on a vu que chaque année il y avait une couche supplémentaire qui pénalisait Saint-Sulpice, alors il est clair que quand on a été taxés sur ces impôts on a certainement payé un taux de péréquation inférieur à celui que nous avons maintenant. Le calcul est assez simple puisqu'on prend les impôts qui nous sont transférés par le canton comme base de calcul. Si ça avait été l'année prochaine, on aurait eu une couche supplémentaire puisqu'il n'y aurait pas de valeur de point d'impôt écrêté. Dans la logique, ça peut être un problème.

M. Dijamatovic : Tout le monde a bien compris que le point d'impôt avait baissé mais est-ce que vous sauriez nous dire quelle serait l'évolution pour les prochains exercices ?

M. Raymond : Je n'arrive pas à dire comme ça quelle sera la tendance pour les prochains exercices, il faudrait qu'on travaille là-dessus. Pour l'instant il faut juste savoir que cette baisse d'impôts exceptionnelle est pour l'année 2018 et c'est tout, à moins qu'il y ait un autre fait extraordinaire qui survienne en 2019. Quand on arrivera au cours de l'été et qu'on donnera les chiffres au canton pour calculer la péréquation pour 2021 il faudra qu'on précise qu'il y a eu un événement extraordinaire afin qu'ils fassent un correctif. Donc le point d'impôt va certainement évoluer mais on ne peut pas dire comment.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, synthèse des comptes par dicastère, page 53.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, bilan, pages 55 à 58.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, résultat du compte de fonctionnement, page 59.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, tableau fonds de réserve, page 61.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes 2018, situation des investissements au 31.12.2018, page 63.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant les comptes 2018.

Les comptes 2018 sont acceptés à une large majorité.

M. le Président donne la parole au rapporteur, M. Gass, pour la lecture des conclusions de la commission chargée de l'examen de la gestion, présidée par Mme Berner.

M Gass : La Commission constate que la gestion de l'année 2018 peut être qualifiée de satisfaisante. La COGEFI constate que d'importants travaux ont été commencés en 2018, notamment au niveau de la bourse, des ressources humaines et des bâtiments. Nous saluons aussi le niveau de transparence présenté par rapport aux finances et à la gestion des risques.

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

La Municipalité n'ayant pas de commentaire complémentaire, le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Autorités, pages 1 à 12.

M. Spaccapietra : Page 7, 1er paragraphe, il est écrit : « ... cette année 2018 a vu l'achat par la commune de la parcelle 187, située dans la zone industrielle ; cette parcelle est vouée, dans ces prochaines années, à accueillir notre future déchèterie communale ainsi que le

nouveau bâtiment de la voirie. ». Si ma mémoire est bonne, lorsque le Conseil a accepté l'achat de cette parcelle, il n'était pas question d'une affectation particulière. Il avait été dit alors que la décision quant à l'affectation aurait lieu plus tard.

M. le Syndic : Cette parcelle est celle que nous avons achetée dans l'urgence pour un montant de CHF 3'000'000.—. Nous avons un projet de déchèterie à l'entrée du village et le Conseil nous a demandé d'explorer d'autres pistes, ce que nous avons fait. Lorsque nous avons fait l'acquisition de cette parcelle il était clair pour nous qu'elle serait destinée à accueillir la nouvelle voirie et la nouvelle déchèterie car sinon nous n'avions aucun intérêt à l'acheter.

M. Dubuis : Je me rappelle aussi de la discussion que nous avons eue à l'époque et je rejoins M. Spaccapietra sur le fait qu'au moment du vote on ne nous a absolument pas dit que la parcelle accueillerait la voirie. Ce n'était qu'une option parmi d'autres et je trouve que le rapport est trop affirmatif sur ce sujet et contredit ce qui avait été dit à l'époque.

M. le Syndic : Vous me voyez navré de cette mauvaise interprétation car pour moi le but de l'achat de cette parcelle était clairement d'y installer la voirie/déchèterie. Je vous prie de m'excuser et je ferais une correction.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Administration générale, pages 13 à 27.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Finances, pages 28 et 29.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Bâtiments, domaines et forêts, pages 30 à 37.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Développement durable, page 38.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Infrastructures et énergie, pages 39 à 46.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Constructions et urbanisme, pages 47 à 52.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Sécurité, pages 53 à 57.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Activités et vie locale, pages 58 à 75.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Jeunesse et enfance, pages 76 à 85.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Affaires sociales, pages 86 à 90.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Organismes intercommunaux, pages 92 à 181.

Mme Michel : Je voudrais signaler qu'à la page 96 je ne suis pas mentionnée comme membre de l'APREMADOL.

M le Président : La Municipalité me signale qu'il s'agit d'un oubli. Désolé.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de gestion 2018, chapitre Conclusions générales, pages 91.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et invite à passer au vote concernant la gestion 2018.

Les membres du Conseil communal, à une large majorité, acceptent la gestion 2018 et en donnent décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que des comptes communaux 2018 ;
- des rapports de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

1. décide à une large majorité

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2018, ainsi que le bilan, tels qu'ils ont été présentés.
- d'approuver les comptes de l'exercice 2018 des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »

2. décide à une large majorité

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

M. Equey : Je tiens à remercier la Municipalité ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du rapport de gestion qui est très clair, bien présenté et bien illustré.

12. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : L'assemblée générale de l'AJESOL a eu lieu le 1^{er} mai dernier. Les 10 ans de l'AJESOL vont se fêter le 31 août 2019 et à cette occasion on pourra voir un film qui présente l'association et le travail dans les structures. Un nouveau logo sera également inauguré à l'occasion de cet anniversaire. Je vous invite donc à venir nombreux le 31 août au collège de la Concorde pour découvrir ce qui se passe à l'AJESOL.

Lors de l'assemblée on a appris que le programme Kibe qui a été acheté l'année dernière donne satisfaction, il est utilisé par 50% des structures du canton. Il a va être retravaillé par rapport à certains besoins particuliers. Un groupe de travail va regrouper les modifications à demander de façon conjointe afin d'éviter la multiplication des frais à payer pour ces changements.

Enfin les comptes et le bilan ont été acceptés à l'unanimité. Pour Saint-Sulpice vous pouvez trouver les chiffres sur le rapport d'activité que je vous ai remis. Un des membres a relevé qu'un montant avait été remboursé aux communes et on nous a expliqué que chaque commune a fait un prêt au moment du démarrage du réseau et qu'il a maintenant été remboursé.

Mme Merminod : Effectivement il y a un film qui est en train d'être tourné. On y voit l'accueil dans chaque type de structure, l'accueil familial de jour, la garderie et l'UAPE. J'espère que je pourrais vous le montrer lors de la séance du Conseil communal de la rentrée.

APREMADOL - Mme Michel : L'assemblée générale de l'APREMADOL a eu lieu à Ecublens le 2 mai dernier.

L'année 2018 s'est soldée par un résultat négatif de CHF 669'000.— qui a principalement été influencé par :

- Une activité moindre que prévue et la rétrocession à l'AVASAD de la subvention non utilisée de CHF 122'000.—.
- Hausse des heures de coordination et planification de 9%
- Hausse des heures de formation liée à la mise en place de Chronotime, aux séances de formation santé mentale et à la formation des premiers secours.
- Hausse des temps de déplacement de 6% en relation avec la difficulté de parcage et de circulation dans l'Ouest lausannois, ainsi qu'indirectement à la volonté de répondre à la demande aux besoins des clients (en limitant le nombre d'intervenants) qui demande au final plus de déplacements.

Ce résultat a été pris en charge à hauteur de CHF 594'000.— par l'AVASAD et pour CHF 75'000.— sur les réserves de l'APREMADOL. Vous trouverez plus d'informations dans le rapport de gestion 2018 de la commune.

A l'issue de l'assemblée générale nous avons eu une présentation du futur dispositif de réponse à l'urgence par le Dr Staeger, médecin de la PMU, et de Mme Brès-Biguey, directrice de l'APROMAD. Nous vous informerons régulièrement du stade de la mise en place du dispositif.

Depuis le 1er janvier 2019 un nouveau centre a été créé, le Centre Universitaire de Médecine Générale et Santé publique désigné par l'appellation UNISANTE. Il regroupe la Policlinique Médicale Universitaire (PMU), l'Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive (IUMSP), l'Institut romand de Santé au Travail (IST), l'Institut Promotion Santé Vaud (ProSV) et le programme cantonal diabète. Ce regroupement devrait permettre de mieux répondre aux besoins de santé de la population vieillissante et à l'accroissement des maladies chroniques mais aussi d'adapter les systèmes de soins et les pratiques médicales et soignantes à ce nouveau contexte et d'utiliser les ressources publiques de manière efficiente.

ARASOL - Mme Burrus : Le 21 mai dernier a eu lieu la séance du conseil intercommunal de l'ARASOL pendant lequel nous avons accepté les comptes et gestion pour l'année 2018. J'ai surtout le plaisir de vous annoncer la nomination de Mlle Nathalie Dubuis, ici présente, au poste de présidente de ce conseil.

Mme Dubuis : Je profite de cette occasion pour vous annoncer que Mme Burrus quitte le conseil intercommunal de l'ARASOL et qu'elle a été saluée chaleureusement par les membres de ce dernier. Je tiens ici à la remercier de son investissement. Je rappelle qu'elle a été vice-présidente de ce conseil intercommunal et présidente de la COGEFI. Mme Burrus je vous remercie pour tout.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : aucun commentaire

ORPC : M. Moser : Lors de la dernière séance de l'ORPC les comptes ont été acceptés à l'unanimité. C'est notre collègue, M. Cyril Golaz qui a été nommé président pour l'année 2019-2020.

PoiOuest – M. le Président : Nous avons eu notre assemblée générale le 15 mai et les comptes ont été acceptés à l'unanimité. Vous avez reçu le deuxième numéro du POLMAG et vous avez accès à tous les détails sur les comptes sur le site de PoiOuest.

SDOL - M. Racine : aucun commentaire

11. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

Mme Parent : Le 11 mai dernier a eu lieu la collecte des cartons du cœur. Nous avons collecté 36% de plus que l'an dernier, 820 kg de denrées alimentaires et CHF 773.— dans la crousille. Ça permet de nourrir 20 familles de 4 personnes. Cette augmentation du résultat est due aux nouveaux points de collecte mis en place par une dizaine de personnes, dans leur immeuble ou dans leur quartier. Je tiens à remercier tous ceux qui ont aidé à cette collecte ainsi que l'auberge communale et le Débarcadère qui ont abrité nos réunions. Je remercie également la Municipalité qui nous a permis d'utiliser la fontaine, le pilier, le fil des messages SMS et qui nous a permis d'utiliser l'espace 52 lorsque nous avons un besoin urgent d'une salle accessible aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, je voudrais signaler la mauvaise formulation utilisée dans la petite annonce, parue dans le 24heures, qui laissait penser que la collecte allait bénéficier uniquement aux habitants de Saint-Sulpice, ce qui n'est pas le cas. La collecte est destinée à toutes les personnes démunies de l'Ouest Lausannois dont très peu d'habitants de Saint-Sulpice.

Mme Dubuis : Je voudrais demander à la Municipalité ce qui est advenu du banc qui a disparu à la rue du Centre 37. J'aimerais savoir si vous l'avez retiré du fait des travaux de rénovation de la maison 37 et si vous allez le remettre à sa place.

Ma seconde question concerne la grève des femmes, le 14 juin 2019. Quelle est la position de la Municipalité de Saint-Sulpice sur cet événement ? Est-ce que les employées et employés de la commune y participent ? Si oui, sous quelles conditions ?

M. le Syndic : Le banc a certainement été déplacé pour effectuer les travaux. Nous allons probablement en profiter pour le remettre en état et il sera ensuite remplacé.

Ensuite, pour ce qui concerne le 14 juin prochain, nous avons fait une note interne à l'attention de notre personnel afin de proposer aux personnes qui souhaitaient participer à la grève de faire une demande de congé qui leur serait accordé. A ce jour nous n'avons reçu aucune demande.

Mme Berner : Le Service des Communes et du Logement du Département des Institutions et de la Sécurité a publié un guide pratique à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux. Dans le chapitre des principes d'action il est notamment prévu qu'afin de travailler de manière plus efficace, les commissions puissent entreprendre , notamment, les démarches suivantes : établir en début d'année un calendrier où sont planifiés , entre autres, les réunions de la commission, les visites de service et les auditions de la Municipalité. En application de ce principe d'action, les membres de la COGEFI ont décidé de rencontrer le nouveau responsable des bâtiments, M. Fabio Cheraz, entré en fonction le 1^{er} décembre 2018. Cette rencontre a eu lieu le 17 mai 2019 en présence de du Municipal en charge de ce secteur, M. Panzera. Nous avons établi un procès-verbal de cette rencontre que je vous propose de joindre au prochain PV de séance du Conseil.

Mme Willi : Ma question s'adresse à Mme Merminod, D'abord je vous remercie pour les défibrillateurs mais en consultant la localisation des postes répondre je constate qu'ils ne sont pas implantés. D'après le site, le défibrillateur le plus proche est chez LEMO SA actuellement.

Mme Merminod : Je vous remercie de cette information. Nous allons nous en occuper.

Mme Burrus : Ma première question porte sur la définition du conflit d'intérêt. Je suis déjà intervenue dans une séance précédente en demandant à la Municipalité une définition claire mais je n'ai pas eu de réponse.

Ensuite, à la rue du Centre il y a deux nouveaux bâtiments en cours de construction et j'ai constaté qu'ils ne comportent pas de volets et cela m'a surprise. En effet, les bâtiments se trouvant dans la zone de l'ancien village devaient être équipés de volets et pas de stores. Ce n'est pas dans le règlement du centre village mais c'est dans les éléments caractéristiques des bâtiments de cette zone. Je me demande donc pour quelle raison on n'a pas été attentifs à cette question.

Finalement, pour revenir à l'information qui a été donnée en début de séance, je me réjouis de la séance du 17 juin au sujet de la circulation à la rue du Centre mais je me demande si ça ne serait pas utile de distribuer un tout-ménage pour les personnes qui ne font pas partie du Conseil et qui ne lisent pas forcément les informations sur le site de la commune. C'est important que toute la population soit au courant de cette séance publique.

M. Brandt : Il me semble que nous avons déjà débattu de la question du conflit d'intérêt et que nous vous avons apporté certaines réponses. La matière se trouve exclusivement dans la loi sur les communes et dans l'interprétation qui en est faite. Je ne vois pas ce que nous pouvons vous dire de plus sachant que c'est au cas par cas que cette question est réglée. Je ne pense pas qu'on puisse réglementer quelque chose qui est de la compétence du Canton. Pour les mêmes raisons, je ne peux pas vous répondre sur votre deuxième question puisque je suis concerné.

Et pour la circulation à la rue du Centre, je pense que c'est un peu tard pour faire un tout-ménage, on a diffusé l'information via l'application de l'Ouest, les SMS et le site internet. Mais nous allons réfléchir à la question car votre suggestion est judicieuse.

Mme Burrus : S'il est trop tard pour un tout-ménage on pourrait imaginer d'afficher l'information sur les panneaux publics et dans les magasins afin d'informer les passants.

Mme Dubuis : Je profite qu'on revienne sur le thème de cette motion pour saluer son retrait. Je reviens cependant sur vos propos, M. Pache, car vous avez dit que la raison du retrait de la motion était la mise en place par la Municipalité de cette séance publique. Je veux bien mais je vous rappelle et nous rappelle à tous, que notre Municipalité est au travail depuis un certain temps déjà, depuis novembre dernier il me semble. En tout cas bien avant le 10 avril 2019, date à laquelle cette motion a été déposée. Vous comprendrez donc que je m'interroge sur le sens du dépôt de cette motion à la date mentionnée. Je rappelle que nous avons tous été invités, par M. Brandt et notre Municipalité, à nous impliquer dans cette réflexion sur le trafic dans notre village. Pour résumer, je suis ravie de ce retrait et vous en remercie mais je tiens à signaler que nous serons très attentifs à ce genre d'initiatives qui génère du travail à double pour notre Municipalité. Je vous invite donc à faire preuve de plus de créativité et à refuser à l'avenir ce type de motions.

M. Pache : Evidemment Mme Dubuis avait préparé son intervention pour essayer de démolir. Je vous rappelle qu'il y a quelque temps, Mme Theumann avait déposé avec succès l'initiative

pour la réception du téléphone, alors que M. Panzera avait dit qu'il y avait déjà des discussions avec des opérateurs téléphoniques. Donc vous pouvez garder votre remarque sur le travail à double pour vous et on en reparlera lors de votre prochain dépôt d'initiative.

Mme Parent : M. le Président, j'ai lu la rubrique du Serpeliou qui s'intitule « Conseil communal » et pour la séance du 13 mars 2019, je suis étonnée du peu de place donnée aux discussions lors de la séance. En résumé 26 lignes pour la Municipalité et 5 lignes pour le Conseil.

M. Président : Toutes les informations sur les séances se trouvent sur le site de la Municipalité, notamment les PV. Pour ma part je n'ai jamais écrit de résumé de séance pour le Serpeliou.

M. Dijamatovic : Je voudrais remercier la Municipalité d'avoir répondu à la demande que nous avons faite concernant le règlement sur les arbres. C'est une publication de 2018 mais il est important que la population ait une connaissance assez claire de ce règlement.

Par ailleurs je reviens sur ce que vous avez dit en début de séance, M. le Syndic, concernant la commission du Laviau et de la possibilité d'être invités à une séance d'information. A ce sujet nous avons un peu discuté entre nous et ce qui nous inquiète c'est l'éventualité d'être mis devant le fait accompli. Nous voudrions avoir l'assurance que, si le canton est en train de préparer un certain nombre de choses, nous ne subissons pas des décisions mais ayons notre mot à dire.

M. le Syndic : Comme je le disais, c'est long mais la commission du Laviau ne sera pas mise de côté. Les Municipalités de Prévèrenges et de Saint-Sulpice se battent afin de défendre leurs intérêts et afin que le canton n'exclue pas les bateaux de la Venoge sans avoir garanti la construction du port. Je vous garantis que, dès que nous aurons un retour du Conseil d'Etat la commission du Laviau sera partie prenante des décisions que nous prendrons avec Prévèrenges.

M. Hirsch : Justement sur cette question du port, nous avons demandé il y a déjà quelques années à ce que le Conseil soit informé. Est-ce que votre intention est d'informer le Conseil par l'intermédiaire de la commission du Laviau ? Il s'agit d'un projet important et il faudrait en informer l'ensemble du Conseil au fur et à mesure des différentes étapes.

Je voudrais féliciter l'AJESOL pour la brochure que nous avons reçue avec les documents pour la séance d'aujourd'hui. Elle est très succincte et très intéressante. Je vous invite tous la lire attentivement, d'autant plus que nous avons un projet à venir d'une nouvelle garderie. Cette brochure contient beaucoup d'informations, notamment la page 4 qui présente des chiffres concernant les investissements de différentes communes et la partie préscolaire qui concerne les garderies. Sur cette partie il y a deux volets : les structures préscolaires pour lesquelles la part de la commune de Saint-Sulpice est de 810'000.— pour 190 places et pour le même nombre de places, en accueil familial de jour, la part de notre commune est de CHF 110'000.—. C'est quasiment 8 fois moins. J'ai aussi regardé sur le site de la FAJE qui a fait une évaluation assez détaillée sur l'évolution de la demande en accueil de jour, spécifiquement pour le réseau AJESOL. Cette étude développe également l'aspect de la prise en compte de la présence plus ou moins soutenue d'un environnement familial, au sens large, à même d'offrir une garde non institutionnelle. Il y a donc des questions à se poser et à creuser et je suis curieux de voir les résultats de l'étude pour notre garderie.

M. Spaccapietra : Pour revenir à la question des arbres, un bouleau a été abattu à l'arrêt du bus de la rue des Chantres. Une compensation est-elle prévue ?

M. Brandt : Je n'ai pas en tête ce cas en particulier mais la règle est de compenser mais la compensation n'est pas forcément faite immédiatement. Il y a un nouveau processus en cours avec le service technique et la voirie qui consiste à programmer des dates de contrôle de ces plantations de compensation. Cela peut se faire 3, 6, 9 mois plus tard, c'est une question de rationalisation du travail. Le but c'est de systématiser le contrôle de ces décisions de compensation.

M. Spaccapietra : En tout cas cet arbre se trouvait sur un terrain public, pas sur une propriété privée.

M. le Syndic : Il y a eu quelques demandes d'abattage d'arbres. Tout de suite je ne vois pas duquel vous parlez mais je regarderai demain matin dans les dossiers et je vous donnerai une réponse.

M. Spaccapietra : J'ai aussi une information à donner car je suis tombé sur un dépliant de la commune d'Ecublens qui annonce pour le 7 juin à 20h00 une projection du film « Après demain » suivi d'un débat sur le climat et sur les initiatives à lancer au niveau de la commune. J'invite toutes les personnes intéressées à participer à ce débat.

M. Strobel : Concernant les terrains appartenant à la commune, j'aimerais savoir à quelle fréquence ils sont censés être fauchés. Je reviens sur le terrain de la confrérie où l'herbe atteint plus de 2m20 et il y a des propriétés à côté où les gazons sont traités contre les mauvaises herbes, des renards se cachent dans les hautes herbes et il y a aussi la question des personnes allergiques.

M. le Syndic : En effet c'est compliqué. Nous avons actuellement énormément de gens qui nous disent qu'il faut arrêter de tondre les gazons et qu'il faut laisser plus d'espace à la biodiversité. C'est ce que nous essayons de faire. Nous avons une nouvelle parcelle au pied de l'église romane qui ne sera plus tondue. Nous avons plusieurs endroits au parc du Russel. Certains endroits sont tondus pour que les mamans puissent y jouer avec les enfants et dans d'autres endroits nous laissons la place à la biodiversité. Pour ce qui est de la confrérie elle est prévue de rester en zone de biodiversité pendant un moment. Ceci dit je ne connais pas le nombre de tontes annuelles. Vous verrez que nous allons également mettre de petites barrières pour protéger les arbres car il semblerait que les personnes qui foulent l'herbe au pied des arbres les empêchent de bien se comporter.

M. le Président : Sauf erreur, pour ce qui est de la route cantonale, ils tondent à partir du 15 juin parce qu'ils ont des subventions.

Un autre sujet : pour les fêtes des jeunes campagnardes, de grandes tables en bois sont fabriquées, en sapin ou dans d'autres essences. Les membres de la jeunesse de Saint-Sulpice ont fabriqué cinq tables pour 8 personnes qui sont magnifiques et qui sont à vendre. Je me demandais si la commune de Saint-Sulpice pouvait en acheter une pour la mettre dans un de nos parcs.

M. le Syndic : Je vous propose de demander à la jeunesse de nous envoyer une offre pour une de ces tables. Comme nous sommes invités au repas officiel dimanche nous aurons l'occasion de manger dessus ce qui va peut-être nous convaincre d'acquiescer à l'achat d'une de ces tables pour la mettre dans un endroit public.

M. Brandt : J'ai trouvé la réponse à la question de M. Spaccapietra concernant le boulot des Chantres. C'est bien la commune qui est propriétaire. Nous avons demandé l'abattage pour des raisons de sécurité car le boulot avait été foudroyé et nous nous sommes imposés une

compensation. C'est ce qui a été décidé.

M. le Président : Certains arbres ne peuvent pas être plantés quand vous le voulez

M. le Syndic : Effectivement il faut choisir l'essence et attendre le bon moment pour planter mais ça va être fait M. Spaccapietra.

Mme Parent : Je reviens sur ma question au sujet du Serpeliou et je vois que l'article est signé par Mme Olga Aguilar.

M. le Président : On vous explique après la séance Mme Parent.

Mme Michel : Est-ce que vous avez donné une information à la population suite au nettoyage des rives du lac par les élèves ?

Mme Merminod : Oui, à travers le Serpeliou. Je crois que des photos ont été prises et on fera certainement un article dans le Serpeliou.

Mme Michel : J'aimerais vous suggérer de mettre l'accent sur les mégots de cigarettes qui sont particulièrement toxiques et mettent des dizaines d'années à se dégrader. Je me suis renseignée à ce sujet.

Mme Merminod : Alors je reviendrais vers vous à ce sujet Mme Michel.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22h28 et invite à partager un verre de l'amitié.

Conseil communal

M. René Piller
Président



Mme Olga Aguilar
Secrétaire

[Handwritten signatures of M. René Piller and Mme Olga Aguilar]